

**LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC FRANCHIT UNE PREMIÈRE
ÉTAPE**

(Québec, le 30 octobre 2003) – L'adoption de la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* a eu pour effet notamment d'obliger les municipalités du Québec à se doter d'un plan de gestion de ces matières. Dans le cas du territoire de la Rive-Nord de Québec (ville de Québec et MRC La Jacques-Cartier, La Côte-de-Beaupré et L'Île-d'Orléans), cette responsabilité a été confiée par le législateur à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

Le plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ devra mettre en œuvre des mesures pour atteindre les taux de valorisation fixés par la *Politique* globalement, soit la mise en valeur de 65% des matières offrant un potentiel de valorisation par le réemploi, le recyclage ou le compostage. La première étape d'élaboration de ce plan a été franchie aujourd'hui avec la divulgation du rapport d'étape sur l'état de la situation de la gestion de ces matières en 2002.

Les étapes à venir

L'intention de la CMQ est d'atteindre les objectifs de la *Politique* d'ici 2008, tout en respectant les préoccupations de la population.

Le projet de plan de gestion sera adopté par le Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec en vue de le soumettre en consultation publique au printemps 2004.

Une commission sera formée et se déplacera sur le territoire afin d'entendre les opinions des citoyens et des citoyennes. Cette commission sera constituée, notamment, de représentants issus du milieu des affaires, du milieu syndical, du milieu socio-communautaire et des groupes de protection de l'environnement. L'annonce de la composition de la commission et du programme de consultation sera faite au moment de l'adoption du projet de PGMR.

Le projet de plan de gestion, bonifié par ces consultations publiques, sera déposé au Cabinet du ministre, à l'été 2004, en vue d'une adoption à l'automne et d'une mise en œuvre dès l'hiver 2005.

Renseignements : Marc Rondeau, Directeur Général
Communauté métropolitaine de Québec
(418) 641 6250 poste 1200